



Contrat de location



Date de souscription :

Le contractant

N° du contrat : 2024-.....

Nom prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP Commune :

Courriel :

tél portable :

Pour le licencié : NOM :

Prénom :

N° licence :

Numéro de série du vélo :

Caractéristiques du vélo Marque : **FROG** couleur : bleu taille : pouces

Règlement

Chèque de caution de 500€ (numéro) :

Règlement de la location semestrielle (50€) : virement ou N° du chèque :

Rappel pour virement : ordre CCSM IBAN FR76 1910 6000 1303 5640 1000 518

Acceptation du contrat

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location du vélo figurant sur le document « Conditions générales de location » et les accepter.

Déclare être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile en dehors des entraînements du club.

Reconnaît louer le vélo mentionné dans le présent contrat en parfait état de fonctionnement et je considère comme sincère et véritable, l'état qui en est fait lors de sa remise.

Je déclare n'exercer aucun recours à l'encontre du CCSM pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements ou du présent contrat.

Date de prêt du vélo :

Date de restitution du vélo :

État du vélo à la restitution (cf fiche spécifique)

Remarques :

Signature du loueur (CCSM)

Signature du contractant

(précédé de la mention manuscrite lu et approuvée)

Conditions générales de location

Article 1 : objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location du vélo proposé par le CCSM. Dans la suite du document, le souscripteur du contrat sera dénommé « l'utilisateur ».

Article 2 : engagement de l'utilisateur du vélo

L'utilisateur s'engage à utiliser le vélo dans le cadre des activités du club sportif et comme spécifié dans le règlement de l'école de cyclisme, à participer assidument aux entraînements et à un nombre suffisant de compétitions. L'utilisateur s'engage à prendre en charge le transport et la garde du vélo durant toute la période de la location et d'être assuré à ce titre. L'utilisateur s'engage à mener le vélo aux lieux proposées par le CCSM pour les différentes activités par ses propres moyens.

Sur décision des responsables de l'école de vélo, après avoir en avoir discuté avec le responsable de la location, le club se réserve le droit de récupérer le vélo loué et de ne pas renouveler le prêt si le licencié ne respecte pas ses engagements.

En cas d'immobilisation en cours d'année pour cause de réparation ou de casse, le CCSM n'a pas l'obligation de remplacer le matériel.

Article 3 : responsabilité de l'utilisateur

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité.

L'utilisateur est couvert par l'assurance en responsabilité civile par la FF de cyclisme uniquement dans le cadre des séances d'entraînement et des compétitions.

Le matériel loué reste la propriété exclusive du CCSM pendant toute la durée du prêt et l'utilisateur ne peut le sous-louer à un tiers.

L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité et à utiliser le vélo prêté dans des conditions normales. L'utilisateur s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates convenues au contrat. L'utilisateur déclare se soumettre au présent règlement et au code de la route, le CCSM ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable dans le cas contraire. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo.

En cas de défaillance technique importante du vélo en cours de contrat, l'utilisateur avertira le club au plus tôt pour savoir si les travaux de réparation peuvent être pris en charge. L'utilisateur ne pourra réclamer aucun remboursement de facture, ni dommages et intérêts, sans accord préalable du CCSM.

Article 4 : souscription du contrat et modalités de location

- Durée de location prolongation résiliation

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Lors du retour du vélo, l'utilisateur pourra alors, s'il le souhaite, renouveler sa location. En cas de renouvellement l'utilisateur devra présenter le vélo loué pour en faire une vérification de conformité. Au terme de la période de location, la non-restitution du vélo ou le retard seront facturés conformément aux articles 6 et 7.

- Tarifs et modalités de paiement

Le tarif de location du vélo est fixé à 50€ pour le premier semestre 2024. Les modes de paiement seront de préférence un chèque du montant indiqué ou un virement à l'ordre du CCSM IBAN FR76 1910 6000 1303 5640 1000 518.

Article 5 : caution

Préalablement à la location ou au plus tard lors de la récupération du vélo, l'utilisateur doit obligatoirement remettre un chèque de caution de 500€.

Article 6 : restitution

Le vélo loué doit impérativement être restitué au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué si le vélo est en parfait état. L'utilisateur pourra toutefois renouveler sa location pour une nouvelle période.

En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur dans un délai de 24h00 après la disparition, d'un dépôt de plainte effectué auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par son assurance.

Article 7 : facturation à l'utilisateur

En cas de non-respect des précédentes clauses du contrat de location ou en cas de dégradation sur le matériel loué l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes :

- Facture du prix du vélo neuf dans le cas d'un défaut de restitution du matériel.
- Facture du montant des réparations des dégradations (du fait d'un usage inapproprié) et des pièces manquantes.

Un reçu sera remis à l'utilisateur à sa demande, une fois le règlement encaissé.

Article 8 : horaires et lieux

La remise des vélos se fait sur le stade du collège Henri Matisse, sauf exception et en contrepartie des documents et chèques de caution susmentionnés.

Pour la restitution du vélo, l'utilisateur viendra aux dates et heures qui lui seront communiquées en fin d'année scolaire, également sur le stade du collège Henri Matisse, sauf exception.

Article 9 : Informatique et Libertés

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui la concerne.

signature du CCSM

signature du contractant
(précédé de la mention manuscrite lu et approuvée)

Fiche récapitulative du vélo

Numéro de série du vélo :

Nom du licencié :

Date de prise de possession :

Date(s) de prolongation :

Date de restitution :

Inspection du vélo

Etat du vélo	départ	retour	Etat du vélo	départ	retour
Cadre			Selle		
Fourche			Poignées		
Guidon			Chaîne		
Pédales			Boitier pédalier		
Pneus			Carter chaîne		
Roues			Freins		
Chambres à air			Etat de la Peinture		

On précisera s'il s'agit d'une usure normale ou d'un défaut d'entretien, nécessitant une réparation ou pas.

Remarques :

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions de prêt du vélo faisant l'objet du présent contrat et les accepter.

Je reconnais avoir reçu le vélo mentionné dans le présent contrat en parfait état de fonctionnement et je considère comme sincère et véritable l'état qui en est fait lors de sa remise.

Je déclare n'exercer aucun recours à l'encontre du CCSM pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat.

Mention : « lu et approuvé »

Date

Signature

Nom et signature du responsable CCSM